

COMPTE RENDU DU CTL DU 19/03/2015

Compte-rendu du point sur le Budget

Le montant des loyers et charges locatives payés par la DNEF était de 2 463 074 € en 2014.

La « Dotation de base » allouée à la DNEF pour l'ensemble de ses autres dépenses (travaux d'entretien, formation professionnelle, frais de déplacements, frais de photocopies et de justice, etc) s'est élevée quant à elle à 1 877 100 €.

Depuis maintenant plusieurs années, le budget est en baisse d'environ 3% chaque année.

Certains postes de dépenses continuant à augmenter (loyers notamment), ce sont les autres qui sont rognés, au détriment des missions et/ou des conditions de travail.

En particulier, plusieurs collègues nous avaient alertés sur des fournitures manquantes en fin d'année, ce qui est d'autant plus dommageable que 273 483 € n'ont pas été utilisés ! Certes, une grande partie de cette somme correspond à des diminutions de charges -remboursement de 100 000 € de loyers et baisse du budget ménage de près de 50 % (voir ci-dessous).

De plus, s'agissant de fonds publics, nous ne demandons pas qu'ils soient systématiquement dépensés, voire gaspillés, et admettons des « reversements » à la DG, mais nous aurions souhaité que les fournitures commandées, pour un montant bien inférieur à ce qui a été reversé, soient livrées.

Quant au nettoyage, la CGT a demandé sa réinternalisation à la DGFIP. Il serait temps que l'État reconnaisse la gabegie que constitue le versement de fonds à des sociétés privées contre une tâche auparavant effectuée par des salariés que cette même administration rémunérerait directement, qu'ils soient sous contrat de droit public ou privé, selon les époques.

Qui plus est, les conditions de travail des salariés de ces sociétés de ménage sont déplorables, les cahiers des charges ne sont pas respectés (pour exemple, les sols de la DNEF sont censés être nettoyés chaque jour...), les conséquences sur les conditions de travail et de santé des agents sont loin d'être négligeables, certains d'entre eux faisant eux-mêmes le ménage de leur poste de travail.

Et ce n'est pas la diminution de ce poste de près de 50% (passant de 164 000 € en 2013 à une provision de 94 000 € en 2015 (2014, année de changement du contrat, ne peut pas être utilisée dans ce calcul) qui va améliorer la donne !

Si un remboursement des parties du contrat non honorées est certes justifié, nous exigeons d'aller au-delà, c'est-à-dire l'embauche de personnels par l'administration pour effectuer un ménage correct.

Enfin, la CGT a une nouvelle fois posé la question des antivirus des postes informatiques. La direction reconnaît à nouveau qu'il s'agit effectivement d'une priorité, qui sera traitée en urgence. ■

Formation professionnelle

Comme tous les ans, le bilan et les perspectives du plan local de formation professionnelle étaient communiqués aux représentants au CTL.

E-formation, aller au bout de la démarche ... ?

En introduction la « charte de la e-formation » a fait l'objet d'une communication au comité technique. Cette présentation a été l'occasion pour les élus CGT au CTL de rappeler que l'« e-formation », à la DGFIP était encore trop peu interactive.

Si la charte affirme la « volonté de développer des outils pédagogiques interactifs s'appuyant sur les nouvelles technologies... », les élus CGT estiment que, pour l'heure, la « e-formation » consiste essentiellement en une mise à disposition de supports d'apprentissage par le biais du téléchargement des fascicules.

Une véritable démarche pédagogique devrait mettre en place, par le biais de ce type de formation, un échange « en ligne » entre l'agent en formation et le formateur.

Mais un tel engagement suppose, bien sûr, de la volonté, certes affirmée, mais aussi et surtout des moyens humains et non pas simplement technologiques. C'est sûrement sur ce volet que nous risquons de buter car incompatible avec l'objectif récurrent de la réduction de la dépense publique.

Sur le bilan proprement dit... !

Le bilan, fourni par la direction, des agents animant des formations, a permis de constater que pour l'essentiel, l'équipe locale de formation est composée pour 85% de cadres A et A+ (52% de A et 33% de A+).

Selon les chiffres fournis, les agents C (4 agents) et B (6 agents), soit 15% de l'équipe locale, « animent principalement », des stages informatiques ou applicatifs.

Sur le plan quantitatif, le nombre de journées de formation suivies par les agents de la DNEF a progressé en 2014 de 8,9 points (2 578 j), sur 2013. Seuls 3 agents n'ont bénéficié d'aucune formation sur 2014.

Il reste que les variations d'une année sur l'autre dépendent des initiatives, parfois contraintes, telles les sessions de formation de l'application Frais De Déplacement (FDD) lors de la mise en service de CHORUS.

À noter enfin, dans les nouveautés 2015, l'organisation de deux nouveaux stages. L'un concernant le « Régime fiscal des véhicules automobiles d'occasion », ainsi qu'une journée d'étude des BCR et un séminaire « panorama de la recherche ».

Do you speak english ?

Enfin, les intervenants extérieurs sont essentiellement recrutés pour la formation d'Anglais, recrutement effectué par appel d'offre qui a retenu deux prestataires, l'un pour les cours hebdomadaires des directeurs et pour les cours collectifs, le second pour les cours d'anglais technique (EUROFISC).

L'effort de formation reste constant et varie en fonction des divers objectifs du plan stratégique. Pour notre part nous considérons que la formation doit s'améliorer encore du point de vue de la démarche pédagogique. Les représentants CGT ont particulièrement insisté sur la nécessité de développer la pédagogie, notamment par l'organisation et la participation des formateurs à des stages de formateurs.■

Rapport annuel d'activité 2014

La direction a présenté dans un rapport assez normé l'activité de la DNEF.

En premier lieu en matière de ressources humaines, on ne peut que constater que la mobilité externe s'est accrue à la DNEF. Ainsi 23,68% des inspecteurs ont demandé une mutation. Même si la Direction cherche à minimiser ce chiffre, il permet de constater que la DNEF est moins attrayante. Toutefois, les nouvelles règles de mutations et d'affectations à la DNEF devraient permettre aux agents de mieux cibler les postes.

Pour information, l'âge moyen d'un agent de la DNEF est de 46 ans.

Le nombre d'agents à temps partiel a encore chuté, ainsi que le nombre d'agents ayant demandé un congé formation professionnelle. Le gel du point d'indice et le régime indemnitaire non revalorisé incitent de plus en plus les agents à renoncer à ces acquis sociaux.

La Direction s'"auto satisfait" du dialogue social à la DNEF et de la bonne tenue des opérations électorales du 04 décembre 2014. La CGT n'a pas la même vision dans une année où la Direction a fait part d'un certain manque de "partialité" à notre égard.

Quant au respect de nos obligations fiscales déclaratives et de paiement, elles sont depuis 2 ans contrôlées par 3 collègues de la 1^{ère} Division ! En cas de manquement ou d'erreur, le dossier est transmis au service gestionnaire, déjà destinataire chaque année de la liste de l'ensemble des agents DGFIP de leur compétence (par 1/3).

En ce qui concerne l'activité de la 2^{ème} division, cette année a été marquée par une réorientation de la stratégie de la lutte contre la fraude carrousel. Si la nouvelle procédure de suspension des numéros de TVAIE ne prête pas à discussion, l'orientation du traitement fiscal des sociétés "Taxis" peut être débattue, mais il est regrettable que la Direction n'ait jamais voulu associer les agents à cette réflexion. Toutefois, la Direction aurait enfin accepté le principe de l'organisation d'un séminaire métiers début 2015.

La Direction s'auto congratule de la bonne collaboration de la DNEF avec ses partenaires extérieurs (SNDJ ; justice, PNF), toutefois elle n'est plus à l'initiative.

L'activité de la 3^{ème} division a été marquée par la mise en place d'axes de recherches spécifiques. Ceux-ci ont abouti à la rédaction de fiches de programmation, de BIF et de fiches de synthèses. Néanmoins, on peut noter que le travail des BNI est de plus en plus caractérisé par l'analyse de listes du bureau au détriment d'un travail d'enquêtes à proprement parler ; la baisse du nombre de droit d'enquêtes à la DNEF en est un révélateur.

Par ailleurs, la CGT revendique la réactivation du rôle d'animation et de documentation de la DNEF.

L'activité de la 4^{ème} division a été marquée par une baisse relative du nombre de L16B, mais au profit de la réalisation d'opérations significatives dont plusieurs ont mobilisé de nombreux agents. Un groupe de travail sur le L16B a été organisé. La Direction ne souhaite communiquer que les conclusions qui en découleront, et non l'intégralité des propositions émanant des agents, notamment en matière d'organisation (nombre de visas, approvisionnement en dossiers, organisation des opérations de perquisitions, temps de récupération). Se voulant rassurante, elle affirme cependant qu'elle reprendra la quasi intégralité des propositions.

Une réflexion sur la durée du temps de travail lors des opérations de perquisitions doit être lancée. Pour l'instant, les 1ers calculs s'appuient uniquement sur les durées d'interventions ressortant des PV, donc sans les temps d'attente, parfois longs, avant l'accès aux locaux. La CGT a également demandé l'ouverture d'une négociation sur toutes les périodes pendant lesquelles l'agent est à la disposition de l'employeur (nuitées par exemple en cas d'interventions loin du domicile). Les agents des BII ont beaucoup perdu avec la réforme indemnitaire, leurs contingences particulières doivent donc être intégralement prises en compte.

L'activité de la 6^{ème} division a été marquée par des actions assez variées. Ainsi, l'activité de la CII est toujours aussi soutenue en raison d'une multiplicité des tâches (soutien, conception..).

En ce qui concerne la BRS, son activité connaît aussi une croissance exponentielle et la première tentative de dématérialisation des relèves bancaires n'a pas abouti, dans l'attente d'une signature électronique des échanges de documents.

Les autres cellules (FFI, Presse, liaison police) connaissent aussi une augmentation de leurs activités. Les suppressions et/ou les gels et/ou les vacances d'emplois d'agents C pour ces postes posent des problèmes d'organisation du travail pour les collègues.

Le nombre d'affaires d'origine DNEF s'est élevé à 1076 en 2013, pour 987 479 301 € de droits nets et 811 624 753 € de pénalités, + 287 conformes. 47% des affaires ont eu des finalités répressives. (Les chiffres pour 2014 ne sont pas complets, puisque toutes les affaires ne sont pas terminées ; nous avons choisi de ne pas les indiquer.)■



LE 9 AVRIL 2015
ENSEMBLE, CONSTRUISONS UNE PUISSANTE JOURNÉE DE GRÈVE ET DE
MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLE !
Pour en débattre la section CGT FIP organise une HMI le mardi 07 avril
2015 à 14 heures en salle 003/004
Venez nombreux !!!!!!!!!.

Extraits de l'explication du vote contre de la CGT sur le PV du CTL de janvier 2015

(Texte complet sur <http://www.financespubliques.cgt.fr/a40/>)

...Nous avons constaté que le contenu de ce procès-verbal est non seulement partiel, mais également partiel, puisqu'il occulte des propos insultants tenus par le Président à l'encontre des représentants CGT. Enfin, ce procès-verbal fait état de propos qui n'ont pas été tenus.

Un procès-verbal déformé, transformé, contraire à la réalité.

Tel est le cas de l'affirmation du Président, qui prétend que les organisations syndicales consultées par lui se seraient prononcées " par la négative " sur le contenu de la déclaration liminaire de la CGT. Outre que les déclarations qui s'adressent à l'administration ne sont jamais soumises au vote, aucun syndicat ne se permet de porter une quelconque appréciation sur les déclarations liminaires des uns et des autres. Les représentants CGT au CTL dénoncent la tentative, au travers du PV, de manipulation du CTL. ...

Un procès-verbal, organisé, rédigé et structuré de manière à cacher les outrances de langage du Directeur et de son Adjoint.

Quid de l'étiquetage d'un représentant CGT traité de "Fouquier Tinville" (l'accusateur public du Tribunal Révolutionnaire, l'homme aux 2600 têtes coupées), de "donneur de leçons" et dont l'attitude a été qualifiée, par le Directeur, de "suffisante". L'agression verbale fut telle que face à ces assauts, les élus et experts CGT en totalité ont décidé de quitter une séance qui n'avait plus rien d'un échange ferme et correct. Ce départ a alors accentué l'assaut verbal du Directeur qui a lancé, en un dernier coup de butoir : " C'est ça, allez rejoindre votre bande pour lui dire que vous avez encore tapé sur le Directeur, puisque c'est votre seule motivation ! ".

Un procès-verbal partiel et partiel.

La retranscription même du déroulement de la séance est agencée de manière à déplacer la responsabilité de l'attitude du Directeur sur l'organisation syndicale CGT.

Tel est le cas des omissions relatées par le PV. Le Directeur rappelle, certes, les événements du 11 janvier, mais il conclue (ce qui n'est pas retranscrit dans le PV) par le souhait que ce mouvement d'unité nationale puisse avoir des prolongements dans le dialogue social à la DNEF. Attitude qualifiée de tentative d'instrumentalisation par la CGT.

S'il est exact que M. IANNUCCI a réagi vivement, c'est le moins qui puisse être dit, à notre déclaration liminaire, estimant pour sa part qu'elle faisait un amalgame entre le 11 janvier et la censure infligée à la CGT DNEF devenue effective par la suppression du lien intranet au site du syndicat en pleine campagne électorale, il s'arrange pour le démontrer dans le PV, par un habile montage des différentes parties de la déclaration liminaire, parties mises bout à bout les unes aux autres, pour justifier son positionnement. Bien évidemment, ça n'a pu se passer ainsi, puisque la déclaration liminaire qui venait d'être lue n'avait pas encore été déposée auprès du secrétariat de séance.....

Enfin il n'est pas fait état des affirmations du directeur et de son adjoint, qui se sont cru autorisés à affirmer que la section CGT de la DNEF n'était pas soutenue par le Secrétaire Général de notre organisation et que d'ailleurs la CGT de la DNEF n'était pas la CGT, que l'un d'eux prétendait bien connaître. Il est à noter que l'information faite par un représentant CGT de la participation, la veille du CTL, du Secrétaire général du syndicat national à une réunion de la commission exécutive de la section CGT DNEF a elle aussi été occultée dans le PV. ...

Ces propos ... constituent une ingérence totale dans la vie de la CGT, mais de plus cette manipulation démontre et établit le procédé discriminatoire employé à l'égard de la CGT. Cela illustre on ne peut mieux les origines de l'accusation, sous-tendue, que nous contestons, de la responsabilité des fuites au " Canard Enchaîné ". ...

... Quant au départ des élus et experts CGT, son explication n'apparaît pas dans le PV, alors qu'elle a été indiquée en séance, à savoir les insultes de la parité administrative. ...

... Enfin, un point plusieurs fois évoqué lors du CTL n'a absolument pas été repris dans le PV, il s'agit de l'ouverture de la porte d'entrée principale de la DNEF aux seuls directeurs, procédé qui paraît ridicule aux yeux de nombreux agents et que nous avons contesté.

Devant un tel montage et de telles contre-vérités, il est paru impossible de rendre ce PV conforme à la séance. ... Les élus CGT Finances Publiques, qui dénoncent une grave atteinte à la sincérité et à l'exactitude des débats, ont décidé de voter contre ce document...

À l'issue de cette déclaration, et suite aux propos des élus CFDT et Solidaires, selon lesquels ils ne se souvenaient pas que le président du CTL leur ait demandé de se prononcer sur la déclaration liminaire CGT et encore moins d'y avoir répondu, le président du CTL a demandé si les autres organisations partageaient les propos de la CGT. La CFDT a déclaré refuser de se prononcer ; Solidaires a expliqué que, sans se prononcer sur notre déclaration, « la leur était fort différente, ce qui constituait en soi déjà une réponse » et ont répondu « ne pas partager nos propos du 13 janvier » ■

Pourquoi les élus n'ont pas lu de déclaration liminaire lors du CTL du 19/03/2015.

La dégradation des relations entre une partie de la parité administrative, dont le directeur, et la section CGT DNEF nous a conduits à ne déposer aucune déclaration liminaire au CTL, afin d'éviter une mauvaise interprétation de nos propos comme lors du dernier CTL.

Nous avons cependant indiqué que nous refuserions de nous faire insulter et que, si tel était malheureusement encore le cas, nous demanderions que ces propos soient repris in extenso dans le PV.

Nous espérons également ne pas devoir en arriver à demander l'enregistrement de nos réunions .

✍ Douanes en grève

Un millier de douaniers ont manifesté, mardi 24 mars à Paris, à l'appel conjoint de la CGT, la CFDT, Solidaires, Unsa, FO, tandis que dans les services, un douanier sur trois était en grève avec même des pointes à 72% de grévistes sur certains sites. Ils entendaient à nouveau alerter la population sur les conséquences des réductions d'effectifs dans leurs services et dénoncer le Plan stratégique Douanier qui prévoit la suppression de 250 postes par an jusqu'en 2018.

"On veut que les parlementaires fassent pression pour que notre administration devienne prioritaire" et que les réductions d'emploi cessent, pour l'arrêt du PSD et pour "faire passer le message de notre rôle de protection", explique Manuela Dona, dirigeante du syndicat national des Douanes CGT. "On rend des services énormes à la population", a insisté la syndicaliste : "lutte contre le terrorisme, lutte contre le blanchiment d'argent, protection par rapport aux jouets, aux médicaments, aux pièces de voiture..." ■

✍ Extrême droite : l'envers du décor !

Dans le cadre de leur campagne commune « Ensemble uni-e-s contre l'extrême droite » initiée en janvier 2014, les syndicats CGT, FSU, Solidaires, l'Unef, l'UNL et la Fidl ont décidé d'un nouveau temps fort, le mercredi 6 mai 2015, dans l'Hérault.

Ce jour-là, ces organisations syndicales réuniront à Béziers - ville dirigée par une équipe municipale d'extrême droite - une centaine de syndicalistes venus de la région, mais aussi de plusieurs villes gérées par le Front National et par la Ligue du sud. À partir de témoignages de ce que vivent différents acteurs et actrices de l'Éducation nationale, du secteur culturel, des associations et des services municipaux et communaux, des ateliers seront l'occasion de montrer la réalité de l'imposture sociale de l'extrême droite, en 2015, en France. Toute la journée sera ainsi l'occasion de mettre en lumière et de débattre des pratiques de l'extrême droite en tant qu'employeur et acteur de la vie économique locale.

L'objectif de cette nouvelle étape de la campagne syndicale unitaire contre l'extrême droite est d'éclairer les conséquences néfastes de la mise en œuvre de ses propositions et conceptions politiques dans l'objectif de mieux les combattre.

Les conséquences sur la jeunesse, le vivre ensemble seront aussi au cœur des débats. ■

✍ Grève à Radio France

Depuis le 19 mars, les salarié-e-s de Radio France sont en grève à l'appel de leurs organisations syndicales. Ils/elles veulent défendre leurs emplois et la qualité du service public.

Le PDG, Mathieu GALLEY, a fini par reconnaître l'information qui courait, à savoir un plan de suppression d'emplois, rebaptisé "plan de départs volontaires", de 2 à 300 salariés parmi les seniors.

En cause un déficit pour 2015 qui nécessiterait des économies à hauteur de 50 millions d'euros d'ici 2019. Une fois de plus, ce sont les salariés qui doivent payer l'addition alors que dans le même temps l'État a réduit sa participation de 87 millions, que le coût de la rénovation de Radio France a explosé, passant de 330 à 630 millions. En outre, des dizaines de milliers d'euros ont été engagées pour la modernisation du bureau du PDG, ou l'engagement d'un conseiller personnel en communication !

Déjà, des atteintes à la qualité du service public sont effectives : externalisation de tâches, mutualisation d'activités, fusion de services sont envisagées, remise en question de l'existence des deux orchestres.

C'est tous les services publics qui sont affectés par le plan d'économies drastique décidé par le gouvernement... ■

✍ Sanofi : dividendes pour quelques-uns, des miettes pour tous

Voilà un groupe qui affiche 5,5 milliards de profits, dont 3,7 versés en dividendes aux actionnaires. Chez Sanofi, chaque salarié doit créer l'équivalent de 50 000 euros de richesses annuelles pour payer leurs dividendes aux actionnaires ou financer les rachats d'actions afin de maintenir les cours élevés.

Alors que le groupe annonce une augmentation de ses dividendes pour la 21^e année consécutive, qu'il offre une prime de bienvenue de 4 millions d'euros à son nouveau directeur général, il refuse une augmentation légitime de 120 euros pour les salariés postés de son usine de Sisteron. Face à cela, les salariés de Sanofi ont décidé de relever la tête et de se battre pour leurs salaires et pour leurs emplois car tous leurs sites sont menacés à plus ou moins brève échéance. A Sisteron les salariés viennent de remporter une première victoire en arrachant 80 euros d'augmentation, la garantie d'investissement sur un nouvel incinérateur et trois embauches. Ce succès revendicatif est un encouragement pour les salariés du site Sanofi d'Ambarès (Gironde) qui sont aussi en lutte.

Chez Sanofi, la distribution des dividendes mirifiques résulte d'une prédation agressive sur l'emploi, les salaires, les capacités de recherche et développement, sur les investissements. Mais aussi d'un détournement des aides de l'État. Ainsi, alors que le groupe ferme des laboratoires de recherche et des sites de production, il bénéficie du fameux Crédit Impôt Recherche et du Crédit d'Impôt, Compétitivité Emploi. ■
